

- 2 FEV. 2021

ARRIVÉE

A.D. n° 2021-162

**Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)
de Tarn-et-Garonne**

Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L3221-7,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R235-2 et R235-4,

Vu la délibération n° CD20150629_55 du conseil départemental du 29 juin 2015 relative à la désignation des représentants du conseil départemental dans les commissions et organismes extérieurs,

Considérant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale du Tarn et Garonne fixée à 30 membres dont 10 représentants les usagers,

Considérant le mandat des membres du conseil départemental de l'éducation nationale de Tarn et Garonne d'une durée de 3 ans arrivant à échéance le 31 janvier 2021 et la nécessité de procéder à son renouvellement,

Arrête

Article 1er — Sont désignés comme personnalités qualifiées, en raison de leur compétence dans le domaine économique, social, éducatif et culturel, au sein du CDEN de Tarn-et-Garonne :

Titulaire : Monsieur Christian-Pierre BEDEL, (historien occitaniste)

Suppléant : Monsieur Michel GINESTET, (ancien directeur du Département de Tarn et Garonne)

Article 2 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de Tarn-et-Garonne, publié et notifié aux intéressés. Copie en sera adressée à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de Tarn et Garonne

Article 3 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la publication

Fait à Montauban,

Le

29 JAN. 2021

Le Président

Christian ASTRUC